

## **le risque de transport de matières dangereuses par voies routières et ferrées**

Les infrastructures routières et ferroviaires supportent le trafic lié au transport de matières dangereuses. Ces matières peuvent être inflammables, explosives, toxiques, corrosives, radioactives...

Les risques majeurs associés aux Transports de Matières Dangereuses (TMD) sont donc consécutifs à un accident se produisant lors du transport.

Ce risque est susceptible de survenir, particulièrement sur les grands axes de transport, tels qu'autoroutes et voies ferrées, mais aussi sur une grande partie du réseau routier départemental.

Ce dernier se trouve potentiellement exposé en raison des approvisionnements qui s'effectuent en permanence :

- livraison d'hydrocarbures dans les stations services ;
- livraison de chlore dans les stations de traitements des eaux ;
- livraison des produits phytosanitaires dans les coopératives agricoles ;
- ... sans oublier les livraisons de fioul domestique et de gaz butane et propane auprès de la population.

Les infrastructures de transport susceptibles de présenter un risque de transport de marchandises sont représentées sur la carte ci-jointe



## RESEAUX ROUTIERS ET VOIES FERREES

Délimitation des zones soumises à un  
risque naturel ou technologique prévisible  
en application de l'article  
R.443-9 du code de l'urbanisme

TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES  
(TMD) PAR VOIES ROUTIERES ET FERROVIAIRES

*Cette carte est indissociable de sa notice d'accompagnement*

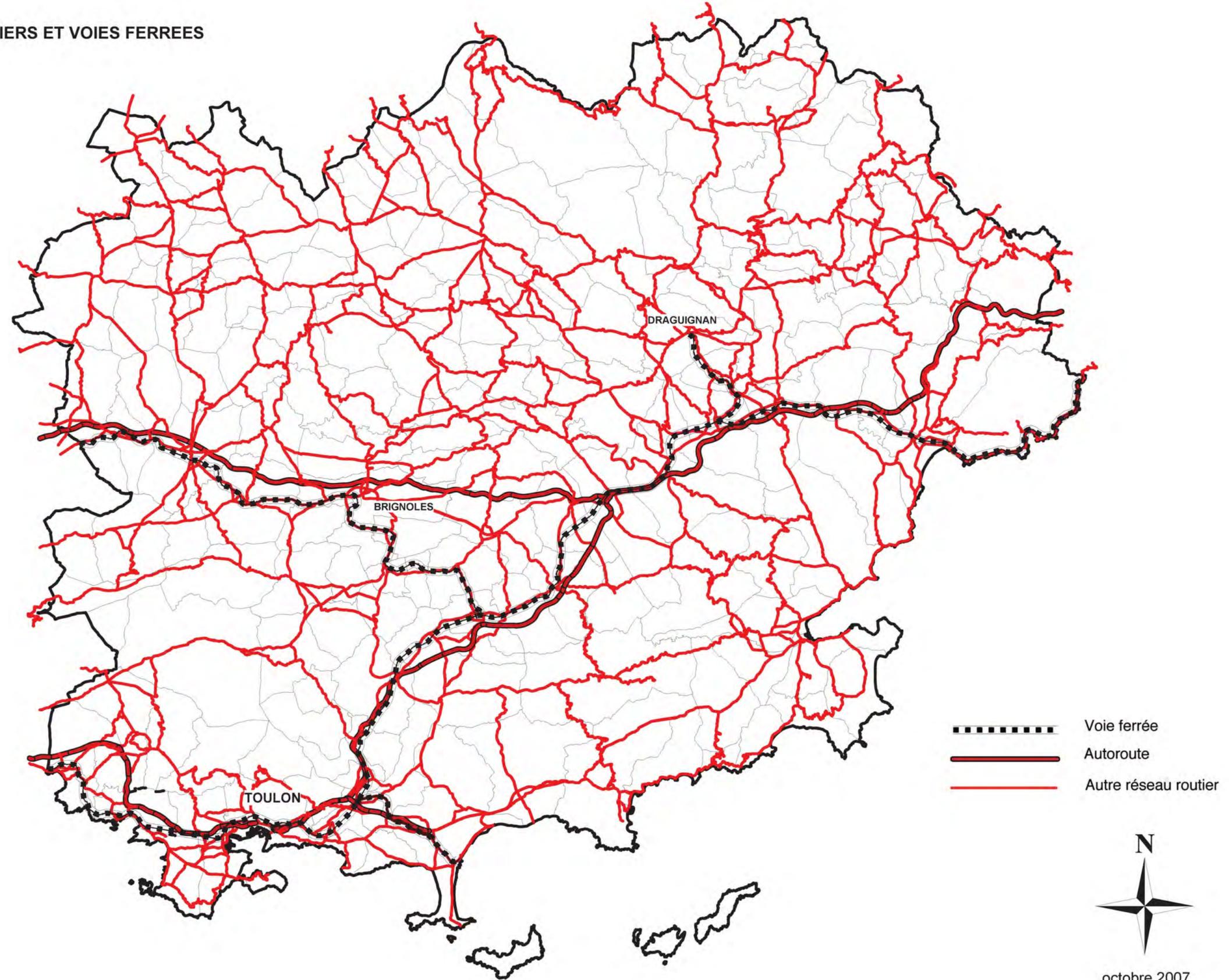
Vu pour être annexé à  
l'arrêté préfectoral  
en date du - 2 NOV. 2017

Le préfet,

  
Jean-Luc VIDELAINE

SEPTEMBRE 2017  
Fond : BDCARTO©IGN2007

Direction  
Départementale  
des Territoires  
et de la Mer  
VAR  
Service Aménagement  
Durable  
Bureau Risques



octobre 2007